



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 22 septembre 2014, à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.
- 10.02** Présentation du budget 2015
- 10.03** Période de questions du public

**30 – Administration et finances**

- 30.01** Approuver la proposition budgétaire 2015 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 651 900 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement. (1140774023)

**70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1140774023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la proposition budgétaire 2015 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 651 900 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

1. d'approuver la proposition budgétaires 2015 prévoyant un budget en équilibre de 40 896 700\$ au chapitre des revenus et des dépenses;
2. de transmettre ledit budget au Comité exécutif, tel que stipulé par la Charte de la Ville de Montréal.
3. d'autoriser une affectation au montant de 651 900\$ du surplus accumulé de l'arrondissement.
4. d'autoriser le remboursement de 41 400\$ au fonds de roulement.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2014-09-19 09:55

**Signataire :** Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140774023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la proposition budgétaire 2015 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 651 900 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'exercice budgétaire de l'année 2015 a été marqué par les éléments suivants :

1. la poursuite de l'intégration de la réforme du financement des arrondissements;
2. la mise en oeuvre du plan quinquennal de main-d'oeuvre;
3. la réorganisation de certaines activités au sein de l'arrondissement;
4. la tenue des états généraux en 2014

**Réforme de financement des arrondissements**

Au cours de l'année 2012, l'Administration a entrepris une réflexion en profondeur sur le financement des arrondissements. Depuis les regroupements municipaux de 2002, le financement des arrondissements était établi sur une base historique non uniforme, dont la composition demeurait incomprise par la plupart des intervenants. En conséquence, certains arrondissements, qui estimaient manquer de moyens pour remplir leurs obligations, blâmaient le mode de financement comme source principale du problème.

L'objectif de la démarche était donc de développer un modèle de financement qui assurerait une plus grande équité entre les arrondissements et une meilleure compréhension de la base de détermination de leurs transferts en provenance du corporatif. La réforme du financement des arrondissements repose sur plusieurs principes directeurs dont l'équité, la capacité de payer des contribuables, la qualité des services offerts aux citoyens et la recherche de performance.

La paramétrisation des budgets de fonctionnement selon le nouveau modèle de financement implique que certains arrondissements voient leurs transferts provenant du corporatif réduits alors que pour d'autres, les transferts augmentent. Afin de pallier les variations positives et négatives, un plan de mise en oeuvre a été établi: les variations positives seront étalées sur cinq ans alors que les variations négatives le seront sur dix ans. Pour l'arrondissement de Verdun, ceci représente une diminution de 213 000 \$ par année sur 10 ans. À la réallocation des budgets de fonctionnement, s'ajoute la cession d'un espace fiscal de cinq cents du 100 \$ d'évaluation, déjà consenti en 2013, et qui permet aux arrondissements une certaine autonomie financière. Pour Verdun, ceci représente un montant de 3 829 900 \$ en 2015.

De plus, dans le cadre du budget 2015, les activités suivantes ont été transférées soit : la disposition de la neige, la gestion des stationnements (parcomètres et autoparcs) et le transport et traitement intellectuel (bibliothèques). Ces transferts ont un impact tant sur le budget de fonctionnement de l'arrondissement que sur les revenus locaux.

### **Plan quinquennal de main-d'oeuvre 2014-2018**

La rémunération globale et les effectifs ont augmenté significativement depuis les fusions municipales de 2002. La masse salariale représente la moitié du budget de la Ville. Ainsi, la gestion planifiée des effectifs devient un élément central dans l'atteinte des objectifs de la Ville.

#### Orientations

- 1- Abolir un poste sur deux vacants au 31 mars 2014 dans toutes les catégories d'emplois, excluant les pompiers et policiers.
- 2- Abolir, au cours des cinq prochaines années, la moitié des postes devenus vacants en raison de départs à la retraite, excluant les policiers et pompiers.

Pour l'arrondissement de Verdun, ceci représente l'abolition de 29 postes sur un horizon de 5 ans. Par ailleurs, la réalisation de ce plan doit se faire dans le respect des conventions collectives, en minimisant les impacts sur les services offerts aux citoyens et en tenant compte de la vision des membres du conseil d'arrondissement.

### **Réorganisations au sein de l'arrondissement**

Afin de faire face aux enjeux mentionnés précédemment et dans un souci d'optimisation des effectifs et des opérations, l'arrondissement a procédé à une réforme importante de l'organisation et au repositionnement des activités suivantes :

- Regroupement des activités de communications au sein d'une seule direction, soit le bureau d'arrondissement.
- Transfert des activités informatiques à la direction de l'arrondissement.
- Regroupement des activités reliées aux matières résiduelles et environnementales à la Direction des travaux publics.
- Réorganisation des activités de la Direction de la culture, du sport, des loisirs et du développement social en lien avec le modèle organisationnel en vigueur dans les autres arrondissements.

### **La tenue des consultations citoyennes**

C'est sous le thème « Verdunois, exprimez-vous » qu'une vaste consultation citoyenne visant à nourrir l'élaboration d'un nouveau plan stratégique de développement pour l'arrondissement a été tenue. Ainsi, des rencontres en groupes de discussion ciblés, des sondages, des journées de consultation auprès des citoyens, commerçants, entrepreneurs, jeunes et employés de l'arrondissement ont été réalisées.

Plusieurs thèmes ont été abordés lors de ces consultations : l'aménagement urbain et l'habitation, les services aux citoyens, le développement durable, le développement économique, la culture et le patrimoine, les sports et loisirs, la circulation et la sécurité publique, la communication, la participation citoyenne et le développement communautaire.

Déoulant des résultats de ces consultations, un plan stratégique de développement qui précisera la vision d'avenir de l'arrondissement et qui définira les axes stratégiques, les

orientations et les objectifs qui guideront les décisions et les priorités de l'arrondissement pour les années à venir est en préparation.

Ainsi, le budget déposé pour 2015 tient compte des éléments mentionnés précédemment et totalise un montant de 40 896 700 \$ au chapitre des dépenses, et ses modes de financement se composent des éléments suivants, à savoir des revenus de source locale de 1 793 800 \$, des revenus de transferts centraux (taxation Montréal) de 32 273 800 \$, des revenus de taxes locales de 6 177 200 \$ et un recours au surplus pour 651 900 \$. Certains aspects du mode de financement tiennent compte du rôle d'évaluation foncière 2014-2016 déposé en septembre 2013.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 210002 - Approuver la proposition budgétaire 2014 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation d'un montant de 819 000 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement.

### **DESCRIPTION**

Le budget suivant est dressé pour être transmis au comité exécutif.

<b>Revenus</b>	<b>En milliers de dollars (\$)</b>
<b>Revenus locaux</b>	
Services à la communauté (p. ex : piscines, bibliothèques, événements)	678,9
Stationnements et compteurs	5,0
Loyers	548,0
Recouvrements de tiers	114,5
Licences, permis et droits	109,6
Revenus de transferts	200,0
Autres	143,2
<i>Sous total revenus locaux</i>	<i>1 793,8</i>
<b>Revenus de taxation</b>	
Espace fiscal	3 829,9
Taxe d'arrondissement	2 347,3

<i>Sous-total revenus de taxation</i>	6 177,2
<b>Transferts centraux</b>	32 273,8
<b>Appropriation du surplus</b>	610,5
<b>Appropriation du surplus- remb, fonds roulement</b>	41,4
<b>Total revenus</b>	<b>40 896,7</b>

<b>DÉPENSES</b>	<b>En milliers de dollars (\$)</b>
Rémunération	18 693,5
Cotisation de l'employeur	5 936,3
Transport et communications	725,1
Services professionnels et techniques	7 703,5
Location, entretien et réparation	1 580,5
Biens non durables	5 809,7
Biens durables	251,2
Autres objets	155,5
Fonds de roulement	41,4
<b>Total dépenses</b>	<b>40 896,7</b>

Pour fins de présentation au cahier budgétaire de la Ville de Montréal, le montant de 41 400 \$ à titre de remboursement au fonds de roulement est présenté au net avec le poste appropriation de surplus, sous le vocable affectation; ce qui porte le total à 40 855 300 \$.

## **JUSTIFICATION**

Le budget 2015 de la Ville de Montréal comporte des enjeux importants. L'un d'eux se reflète dans les transferts centraux reçus aux fins de notre budget de fonctionnement, lesquels ont pour but de préserver un cadre financier équilibré. Or, ces transferts centraux qui nous sont dédiés ne sont pas indexés et s'avèrent donc insuffisants pour assumer la totalité des services offerts par l'arrondissement de Verdun à ses citoyens. En tenant compte du fait que le budget de 2015 a fait l'objet d'ajustements au titre de l'équité salariale, de la réforme de financement des arrondissements et du transferts de la gestion des activités suivantes : stationnements (parcomètres et auto parcs), élimination de la neige et transport universel et traitement intellectuel (bibliothèques), l'ensemble de ces éléments amène tout de même l'arrondissement à considérer le maintien de la taxe d'arrondissement, le tout afin de maintenir le niveau des services de proximité, et ce, afin de présenter un budget de fonctionnement équilibré.

Ainsi, pour l'exercice 2015, le budget de l'arrondissement se situe à 1 793 800 \$ pour le volet des revenus de source locale. Le volet des revenus a fait l'objet d'ajustements significatifs en lien avec la réforme de financement des arrondissements, notamment en raison de la mutualisation des revenus de permis de construction et de rénovations pour un montant de -1 137 200 \$ et le transfert de l'activité stationnements (parcomètres et autoparcs) pour un montant de -1 914 000 \$. Ces ajustements à la baisse ont été compensés en totalité par une augmentation équivalente au niveau des transferts corporatifs (volet dépenses). De plus, certains revenus liés aux loyers ont été revus à la baisse, pour un montant de 97 100 \$ et ce, suite à une analyse effectuée en fonction des

données historiques.

La composition du revenu de taxation est le résultat de l'espace fiscal cédé par la Ville de Montréal, pour un montant de 3 829 900 \$ et de la taxe de l'arrondissement pour un montant 2 347 200 \$, soit un montant total de 6 177 200 \$. Il peut être intéressant de signaler qu'au budget 2014, l'arrondissement de Verdun avait recouru à une taxation de 2 261 400 \$. Cette taxation est donc maintenue pour le budget de 2015. Signalons que ces revenus de taxation tiennent compte de l'étalement du rôle 2014-2016 déposé en septembre 2013, étalement appliqué sur 3 ans, de la croissance immobilière prévue et de l'inflation estimé à 2 %.

Enfin, un montant de 651 900 \$ sera approprié à même le surplus pour cette année. Le tout afin d'équilibrer le budget de 2015 et ainsi maintenir le niveau des services de proximité.

En ce qui a trait aux dépenses, les principaux écarts budgétaires entre l'année 2014 et 2015 se situent, au niveau de l'accroissement des coûts de main-d'oeuvre (l'application des conventions collectives, l'application de l'équité salariale, l'ajustement de la portion cotisation de l'employeur et le financement des employés en disponibilité pour un montant total de 1 595 000 \$), au niveau des transferts d'activités découlant de la réforme de financement des arrondissements à savoir le transfert des activités de stationnements (parcomètres et auto parcs), d'élimination de la neige et du transport universel et traitement intellectuel (bibliothèques) l'ensemble de ces transferts représentant un montant de -564 000 \$ et aux efforts de rationalisation effectués par l'arrondissement dans le renouvellement de contrats pour un montant de -500 000 \$.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget de l'arrondissement présenté totalise 40 896 700 \$ pour le volet des dépenses et 1 793 800 \$ pour le volet des revenus de source locale. Le montant des transferts centraux est de 32 273 800 \$, les revenus de taxation totalisent 6 177 200 \$ et une appropriation de surplus de 651 900 \$ est requise.

À titre de composante de l'équilibre budgétaire, l'arrondissement devra adopter un règlement de taxation pour un montant de 6 177 200 \$, soit pour l'espace fiscal 3 829 900 \$, et pour la taxe d'arrondissement 2 347 300 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement de taxation pour l'année 2015  
Adoption du règlement de tarification pour l'année 2015  
Adoption du règlement de délégation pour l'année 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Maryse CANUEL)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain LATRAVERSE  
Agent de bureau

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-09-16

Annick DUCHESNE  
Chef de la Division des ressources financières